

LETTRE DATEE DU 31 JANVIER 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE  
DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU VIET NAM CONCERNANT  
LES ARTICLES 33 A 35 DU REGLEMENT INTERIEUR

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions pertinentes du règlement intérieur de la Conférence du désarmement concernant la participation d'Etats non membres, le Viet Nam souhaite participer, au cours de la session de 1984, aux travaux relatifs aux questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, tant dans le cadre des séances plénières que dans celui des réunions officieuses ainsi qu'au sein des groupes de travail.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente demande à l'attention des membres de la Conférence du désarmement afin que celle-ci soit en mesure de prendre dès que possible une décision à ce sujet.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent :  
(Signé) NGUYEN THUONG